



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Medici (Italie)	1
Discours de M. Sharp (Canada)	5
Discours de M. Hasluck (Australie)	10

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. MEDICI (Italie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer le plaisir sincère que j'ai éprouvé à l'occasion de votre élection, car vous représentez, entre autres choses, une partie du monde à laquelle nous nous sentons unis par des liens très forts de commune origine et de culture. Permettez-moi, également, de dire combien nous sommes sensibles à la manière exemplaire dont vous dirigez nos débats.

2. J'ai également l'agréable devoir d'exprimer à votre éminent prédécesseur, M. Corneliu Mănescu, les remerciements sincères de la délégation italienne pour la sagesse avec laquelle il a conduit les travaux de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

3. J'adresse notre bienvenue la plus chaleureuse et nos meilleurs vœux au Souaziland, qui est récemment entré dans notre famille.

4. Enfin, je voudrais dire le vif intérêt avec lequel nous avons écouté les déclarations des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune. Je le fais en raison de leur contribution importante à la compréhension des problèmes qui nous attendent, ainsi que du sens élevé des responsabilités avec lequel, à cette heure grave, ils ont su traiter les questions dont cette session de l'Assemblée générale est saisie.

5. Dans notre organisation, où nous nous sommes engagés à mettre en oeuvre les principes de la Charte des Nations Unies, nos débats ne seront fructueux pour le bien de tous que si nous sommes profondément sincères dans ce que nous disons et si nous essayons en même temps, tout en nous exprimant franchement et nettement, d'éviter l'amertume des polémiques. Nous devons ici poursuivre le dialogue entamé il y a près d'un quart de siècle à San Francisco, dialogue né de conditions nouvelles qu'imposaient à la politique internationale tant la transformation démocratique qui s'est produite dans la société d'aujourd'hui

d'hui que la révolution technique. D'autre part, nous ne devons jamais oublier que la création des Nations Unies a été une réaction aux horreurs de la seconde guerre mondiale, une réaction aussi à la soif profonde de paix de tous les peuples du monde. Dans cet esprit et sans rien oublier de tout cela, nous devons, par nos actes, honorer les principes de la Charte, qui expriment les besoins les plus fondamentaux de la société internationale d'aujourd'hui.

6. Malgré la renaissance réitérée des mythes tragiques de la force militaire, de la supériorité raciale et de l'orgueil nationaliste, la société internationale comprend le caractère toujours plus productif des relations multilatérales. En fait, l'avenir du monde pourrait fort bien dépendre du développement de la diplomatie multilatérale et du renforcement de l'Organisation qui l'incarne. C'est là un fait que les grandes puissances ne devraient pas perdre de vue, parce que l'avenir de la paix et du bien-être de l'humanité, qui sont fondamentalement inséparables, dépend pour une bonne part de l'exemple qu'elles donnent.

7. Malheureusement, l'action soviétique à Prague a peut-être eu pour résultat de nous faire remonter de 20 ans le cours de l'histoire. Je dis "peut-être" parce que nous, Italiens, ne saurions nous résigner à cette tragique perspective. Il convient d'espérer que l'Union soviétique est consciente des graves conséquences qu'entraînerait probablement son action en Tchécoslovaquie et qu'elle comprend aussi la nécessité de rétablir la légalité internationale. Il est indispensable que les troupes étrangères actuellement stationnées sur le territoire tchécoslovaque soient retirées, d'autant que ce retrait ne comporterait aucun danger pour les pays du Pacte de Varsovie. Seul le retrait de ces troupes pourra convaincre le monde que le respect de la Charte des Nations Unies est une réalité. Si, par contre, l'Union soviétique devait maintenir ses troupes en Tchécoslovaquie et les utiliser aussi pour faire pression dans cette région, il ne resterait guère d'espoir de rétablir en Europe des conditions de compréhension et de détente, conditions que nous avons assurées par tant de sacrifices et de sincérité dans les buts, et qui nous permettraient d'aller de l'avant vers la solution des problèmes les plus graves qui doivent encore être résolus, y compris le problème allemand.

8. Lorsque nous parlons de détente, nous pensons à un processus collectif d'éclaircissement auquel tous les pays devraient participer sur un pied d'égalité. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter les suggestions qui viseraient à un dialogue se déroulant entre quelques grandes puissances seulement. C'est là une formule qui ne permettrait pas aux autres pays de faire leur propre apport.

9. Ici, aux Nations Unies, en cette grande instance de la paix, nous, en tant qu'Européens et Italiens, estimons de

notre devoir d'affirmer notre confiance en la victoire de la force morale née des principes de la Charte.

10. Les peuples du monde ressentent intensément ce besoin fondamental de paix et de bien-être économique pour tous, acquis dans la paix et la liberté. Les crises de l'heure ont causé tant de dommages que nous devons unir tous nos efforts pour empêcher tout retour à la guerre froide. Le Gouvernement italien pense qu'il est possible et nécessaire d'atteindre cet objectif. Il nous reste sans aucun doute des occasions de rétablir la confiance et de renouer les liens qui ont été si subitement rompus.

11. Les événements des dernières décennies ont démontré avec clarté qu'il n'est pas possible de résoudre les problèmes internationaux par le seul recours à la force. La société internationale n'a pas besoin aujourd'hui de bombes nucléaires, mais de réformes sociales. L'exemple donné par les pays communistes risque d'être tragique, car, au lieu d'appliquer leurs efforts à résoudre des problèmes économiques et sociaux, ils ont freiné l'évolution de la société internationale en consacrant une vaste proportion de leurs richesses à l'édification de l'un des arsenaux militaires les plus puissants qu'ait jamais connu l'histoire.

12. D'autre part, nous ne pouvons nous empêcher de penser à ces régions au sein desquelles l'injustice sociale est d'une telle ampleur qu'elle soulève l'indignation de tous ceux qui respectent sincèrement les clauses de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

13. Je dois souligner une fois de plus que la société internationale, aujourd'hui, ne demande pas des armes, mais des réformes économiques et sociales. Elle a besoin par-dessus tout de réformes agraires authentiques, capables de donner la dignité à des millions de paysans pauvres, qui, ainsi, seraient mis en mesure de travailler leurs propres terres, avec l'aide puissante que la technique moderne apporte à la main-d'oeuvre humaine.

14. Le Secrétaire général attire, à juste titre, notre attention sur le grave déclin des critères moraux dans les relations internationales. Cependant, nous ne pouvons pas nous contenter de cette simple déclaration de fait; nous ne pouvons pas nous borner à une critique facile de l'incapacité partielle des Nations Unies à résoudre les conflits internationaux actuels. Nous devons proclamer clairement que les Nations Unies doivent être renforcées et nous devons dire sans retard comment cela peut et doit être effectué.

15. Assurément, les paroles ne suffisent pas, notamment lorsqu'elles viennent alimenter ce démon du monde moderne que nous appelons la propagande. Ce que nous devons faire, avant qu'il ne soit trop tard, c'est proposer les voies et moyens permettant de renforcer notre organisation mondiale; nous ne devons pas renoncer parce que, dans le passé, il y a eu des échecs; aujourd'hui, notre courage doit se manifester par la persévérance. Les Nations Unies disposent elles-mêmes des moyens juridiques, techniques et politiques de parer au défi des événements actuels et de relever le défi des générations nouvelles.

16. Je pense en ce moment au bien immense qui pourrait être accompli, par exemple, par toute la famille des

institutions spécialisées — telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Association internationale pour le développement et l'UNESCO — ainsi que par le Fonds des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, si nos gouvernements leur accordaient un appui financier croissant et un plus grand soutien politique et moral.

17. Cependant, nous ne pouvons pas juger ces institutions uniquement sur la base de leur productivité exprimée en termes économiques. En fait, ces institutions ont d'autres fonctions; cela est particulièrement vrai des institutions chargées d'apporter une assistance aux pays en voie de développement. Certes, il y a des défauts de caractère technique et administratif, et fréquemment aussi des faiblesses financières. Mais, au lieu de nous livrer à une critique stérile, reconnaissons, une fois pour toutes, que lorsqu'il y a culpabilité, nous partageons cette culpabilité.

18. Comment peut-on dire que les Nations Unies sont incapables de s'acquitter de leur devoir si, chaque fois qu'il faut intervenir pour régler un conflit, les instruments nécessaires font défaut. Comment pourrions-nous manquer de remarquer que les Nations Unies sont parfois paralysées parce que leurs Membres ne fournissent pas les contributions financières essentielles, souvent en se fondant sur des arguments juridiques douteux ?

19. Par conséquent, nous avons tous une lourde responsabilité dans le fait que nous n'avons pas encore réussi à trouver de réponse constructive à ces questions. C'est pourquoi la mythologie de la violence et de la haine — de vieille date mais jamais abattue — recommence à se manifester. Notre avenir dépend de l'évolution des relations internationales non seulement sur le plan politique mais encore sur le plan économique. Dans mon pays, par exemple, le commerce extérieur représente environ un tiers du revenu national. Une solution durable des problèmes sociaux les plus graves dépend essentiellement du taux d'accroissement du développement économique. Mais comment accélérer ce développement si nous sommes obligés d'augmenter nos armements ? Au cours des 20 dernières années, le revenu national a considérablement augmenté presque partout dans le monde, précisément parce que cette période a couvert des années de paix. Si nous réussissons à garantir la paix, nous aurons assuré l'augmentation des activités commerciales en même temps que l'amélioration des termes de l'échange, ce qui est l'un des objectifs fondamentaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

20. Les principes des Nations Unies supposent que les nations vivront non pas dans un régime d'autarcie économique, mais dans un monde de large commerce international. Voilà pourquoi nous avons placé de grandes espérances dans le développement du commerce entre l'Est et l'Ouest, et nous avons consacré à cette tâche une partie importante de nos ressources.

21. Je tiens ici à préciser que, lorsque je dis que l'autarcie peut mener à des conflits, je fais allusion non seulement à ce qui s'est passé en Europe durant les années 1930, mais aussi à ce qui s'est passé au cours des années 1950, aux heures les plus sombres de la guerre froide. Je me réfère ici

aux tendances nationalistes qui retardent certaines de nos initiatives collectives dans le domaine économique et freinent les mouvements de libération qui sont indispensables au développement des pays les moins favorisés.

22. Pour ces raisons, notre politique demeure fermement orientée non seulement vers l'élargissement de la communauté économique européenne, mais aussi vers le développement de ses échanges avec tous les pays.

23. Les tendances naturelles de l'histoire font ressortir chaque jour davantage l'interdépendance de tous les peuples. C'est là une réalité que nous reconnaissons en théorie, mais que nous repoussons parfois dans l'action politique quotidienne. C'est pourquoi il convient de faire de nouveaux efforts non seulement pour donner plus de vitalité à notre organisation, mais aussi pour la développer. Encouragé par la certitude que nos soucis et nos aspirations sont ceux de tous, je voudrais vous soumettre pour examen certaines observations qui, je l'espère, pourront nous aider à sortir des difficultés actuelles.

24. Notre tâche première doit être de rehausser l'autorité des Nations Unies en rendant plus efficace le dispositif constitutionnel destiné à assurer le respect du droit international. Tout en conservant les règles et structures actuelles des Nations Unies, l'Assemblée, à notre avis, devrait veiller à ce que la Charte soit appliquée de façon plus satisfaisante. A cette fin, l'Assemblée devrait coordonner ses efforts dans plusieurs domaines.

25. Premièrement, elle devrait aller vers des solutions constructives de caractère pratique pour les études menées à l'heure actuelle concernant les principes fondamentaux de la Charte; deuxièmement, elle devrait favoriser une définition des formes possibles de l'agression en tenant dûment compte des événements d'un passé récent; troisièmement, elle devrait donner un élan nouveau au travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui a pu poursuivre ses activités essentielles en vue de la solution des problèmes des Nations Unies et du financement des opérations de maintien de la paix.

26. Les initiatives visant à fournir aux Nations Unies les moyens appropriés de s'acquitter de leur mandat constituent aujourd'hui l'expression de sentiments très profonds des peuples. Mais si nous voulons obtenir une plus large réaction à ces initiatives, il faut qu'elles s'accompagnent d'une campagne d'orientation et d'information, surtout parmi les jeunes. Tel est l'objectif que vise la proposition italienne déjà inscrite à l'ordre du jour et tendant à faire connaître les Nations Unies au corps enseignant dans les écoles.

27. Le prestige et l'autorité de notre organisation dépendent de son caractère universel. Pour ces raisons, l'Italie a souligné la nécessité pour tous les pays d'être représentés aux Nations Unies, pourvu, bien entendu, qu'ils remplissent les conditions préalables et acceptent les obligations de la Charte.

28. Il existe cependant certaines difficultés objectives qui empêchent que le principe de l'universalité devienne une réalité. En raison du fait que tous les Etats Membres des Nations Unies ne se mettent pas d'accord sur la définition

des conditions requises pour l'admission, nous avons, ces dernières années, proposé une enquête approfondie et réaliste sur les moyens d'assurer l'universalité de notre organisation. Cela s'applique tout particulièrement à la Chine. Je crois qu'il faudrait que cette question soit étudiée avec soin et qu'on l'examine notamment à la présente session de l'Assemblée.

29. Notre deuxième tâche doit être de consacrer nos énergies à favoriser le désarmement car, outre qu'il écartera le danger de la guerre, le désarmement libérera d'immenses ressources pour le progrès économique et social. De plus, songeant à ce rapport étroit entre le désarmement et le développement, le Gouvernement italien a annoncé au parlement son intention de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous considérons ce traité par-dessus tout comme un moyen non seulement de réduire la prolifération des armes nucléaires, mais aussi de favoriser l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

30. Je puis confirmer que nos intentions n'ont pas changé. Toutefois, nous n'avons pu demeurer indifférents à la violation flagrante de l'un des principes fondamentaux au préambule du Traité, et aussi de la Charte des Nations Unies, qui s'est produite avant que le Traité ne soit entré en vigueur. En présence d'une telle violation, le Parlement italien, tout en réaffirmant ses propres intentions, a entériné la décision du gouvernement d'adhérer au Traité lorsqu'il apparaîtra clairement que cet instrument répond bien à son objectif fondamental, à savoir réduire la tension internationale qui l'avait inspiré.

31. Nous espérons que bientôt nous pourrions dépasser la phase de la réflexion, et nous serons alors trop heureux de répondre à l'appel éloquent adressé par le Ministre des affaires étrangères de Suède, du haut de cette tribune, à tous les gouvernements [1677ème séance].

32. J'ai dit que, à notre avis, le Traité sur la non-prolifération devait devenir un instrument efficace non seulement pour empêcher la guerre, mais aussi pour établir la paix. Pour ce qui est du premier de ces objectifs, l'Italie voit dans une prompte mise en oeuvre des mesures de désarmement envisagées dans le Traité la contrepartie nécessaire aux obligations qu'acceptent les Etats non dotés d'armes nucléaires. Elle y voit aussi la condition indispensable à la sécurité de tous les pays, dans le contexte d'un désarmement général et complet sous contrôle international strict. Pour ce qui est du second objectif, nous croyons que le Traité doit garantir aux Etats non dotés d'armes nucléaires libre accès aux combustibles nucléaires et à l'acquisition de la technique et des connaissances nécessaires. Tel est à notre avis le sens que doit avoir l'application pleine et entière des articles IV et V du Traité.

33. Nous estimons également que la recherche de solutions appropriées à la question du désarmement nucléaire est l'une des tâches les plus urgentes que doit aborder le Comité des dix-huit puissances. A la dernière session de cet organe, la délégation italienne a distribué une liste des mesures qui semblent les plus urgentes et qui se prêtent à une discussion immédiate et féconde. Il convient de relever que ces mesures, bien que dans un ordre de priorité différent, figurent parmi les propositions déposées par

d'autres Etats, entre autres par l'Union soviétique dans son mémoire du 5 juillet 1968 [A/7134].

34. Nos propositions ne sont pas de caractère théorique et ne visent pas des objectifs qu'il n'est possible d'atteindre que dans un avenir éloigné. Comme dans le cas des explosions nucléaires souterraines, ces propositions tiennent compte de besoins précis et de possibilités actuelles.

35. Je voudrais également rappeler la proposition présentée à l'origine par le sénateur Fanfani : cette proposition, dans le cadre de ses limites réalistes, rattacherait le désarmement nucléaire à l'assistance aux pays en voie de développement en libérant une partie des stocks de matières fissiles des puissances nucléaires aux fins d'utilisation dans les programmes pacifiques des Etats non dotés d'armes nucléaires.

36. J'ai le devoir également de mentionner l'importante contribution à la compréhension de ces problèmes apportée par la Conférence des Etats non dotés d'armes nucléaires qui a eu lieu à Genève le mois dernier. Pour assurer que le travail entrepris se poursuive, nous sommes en faveur de la création, déjà recommandée à Genève par de nombreux pays, d'un comité spécial de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce comité, auquel participeraient tant des Etats non dotés d'armes nucléaires que des Etats pourvus de celles-ci, créerait des conditions de coopération féconde dans le domaine économique, encouragerait et coordonnerait l'oeuvre de tous les organismes qui, de plus en plus, seront appelés à traiter de ces problèmes. A notre avis, ce serait là l'une des manières les plus utiles d'assurer le fonctionnement opérant et le caractère valable du Traité sur la non-prolifération et de décourager toute tentative de recourir au réarmement nucléaire.

37. Parmi les questions inscrites à l'ordre du jour, nous trouvons, en plus de l'énergie nucléaire, des questions intéressant l'espace extra-atmosphérique et les fonds marins. Je tiens simplement à souligner que le Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique [voir résolution 2222 (XXI)], ouvert à la signature le 27 janvier 1967, doit être appliqué de façon complète et cohérente. Il ne faut pas oublier que ce traité, en réalité, ne fait que poser les principes généraux et que, partant, il exige d'être développé davantage. J'espère vivement que le rapport¹ que nous soumettra ces prochains jours le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique signalera les possibilités de progrès dans cette direction.

38. Les problèmes que soulève l'utilisation des ressources marines présentent également une grande importance. La délégation italienne espère que le Comité créé par l'Assemblée pourra — sur une base structurelle et permanente — poursuivre la tâche commencée en vue d'éviter que ne s'étende la course aux armements et d'assurer la coopération internationale dans l'utilisation des ressources que contiennent les fonds marins.

39. En troisième lieu, pour édifier un ordre pacifique sur des bases durables, nous devons aborder avec enthousiasme et imagination les problèmes qui naissent des inégalités

économiques et sociales existantes. Le Président de la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement, M. Robert S. McNamara, a accordé beaucoup d'attention à ces problèmes dans sa récente allocution au conseil des gouverneurs. Son discours contenait un plan très intéressant pour l'extension des efforts de la Banque dans les pays en voie de développement.

40. Qu'il me soit permis, à cet égard, de rappeler trois propositions italiennes précises :

a) Le Parlement italien, répondant à l'appel d'un million et demi de jeunes, a exprimé l'espoir que les Nations Unies créeront un fonds mondial pour combattre la faim, la lèpre et les cataclysmes naturels;

b) Le Gouvernement italien, aux fins de faire connaître aux pays en voie de développement la technique avancée et les systèmes modernes d'organisation industrielle, propose de participer — grâce à une contribution annuelle de 300 000 dollars à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et en offrant les bâtiments suffisants — à la création, en Italie, avec financement international et en coopération avec l'ONUDI et l'Organisation internationale du Travail, d'un centre des Nations Unies pour la formation des cadres de l'industrie;

c) En tant que contribution aux mêmes buts, l'Italie est disposée à accorder aux pays en voie de développement l'accès au Programme spatial de San Marco. Elle est également disposée à offrir la coopération de spécialistes italiens pour la mise en oeuvre de projets nationaux ou de projets d'intérêt commun pour ces pays.

41. Enfin, le Gouvernement italien souhaite poursuivre et développer, dans le cadre des Nations Unies, ses efforts généreux en faveur des pays en voie de développement. Je suis à même de dire que nous augmenterons de 20 p. 100 notre contribution au Programme des Nations Unies pour le développement pour l'année 1969.

42. Des mesures dans le sens que je viens de décrire — renforcement des Nations Unies, désarmement et assistance au développement — ne sauraient suffire à assurer le progrès pacifique et équilibré de la société internationale si nous ne nous attaquons pas, aussi, aux crises qui se manifestent dans certaines régions du monde.

43. Nous trouvons confirmation de nos inquiétudes dans les événements les plus récents au Moyen-Orient, événements qui ont considérablement aggravé les difficultés découlant du conflit de juin 1967. Nous sommes convaincus qu'il est possible de trouver une solution à ces difficultés dans le cadre des Nations Unies. Nous continuerons donc d'accorder notre appui très sincère à la mission de M. Jarring, dont nous apprécions vivement les immenses qualités. Nous poursuivrons fermement l'application de toute mesure de nature à assurer la détente et le succès de cette mission.

44. Je voudrais, du haut de cette tribune, rappeler les idées avancées par l'Italie pour surmonter les difficultés relatives à la résolution 242 (1067) du Conseil de sécurité du 22 novembre 1967, afin de permettre à la mission Jarring de s'attaquer au fond même des questions en cause. En outre,

¹ Distribué ultérieurement comme document A/7285.

du fait des dommages économiques considérables qu'a causés le conflit de juin 1967, en particulier pour les pays de la région dont il s'agit, nous devons coopérer au relèvement des diverses économies de façon à empêcher des attermolements et délais irréparables dans les plans de développement qui sont d'importance si vitale pour le bien-être des habitants de la région.

45. Un autre problème grave qui nous préoccupe vivement est le conflit au Viet-Nam. Bien que les Nations Unies n'aient pas pu agir directement à cet égard, les débats en cette salle et la pression de l'opinion publique ont, sans aucun doute, contribué à ce que commencent les négociations de Paris. Nous avons toujours affirmé qu'il doit y avoir une solution politique et non militaire au conflit. Nous nous sommes joints à ceux qui estiment que les Accords de Genève de 1954 fournissent la base nécessaire à un règlement négocié. Pourtant, nous sommes profondément troublés de constater que les négociations avancent avec une lenteur exaspérante. Nous sommes particulièrement préoccupés de constater qu'à l'échelon militaire le premier geste important des Etats-Unis n'a pas été suivi de la réduction progressive des hostilités à laquelle nous étions en droit de nous attendre. Nous estimons donc que le moment est venu de lancer un appel urgent aux parties afin que, par une réduction des opérations militaires, on prépare le terrain à une solution qui assurerait enfin le retour de la paix.

46. Je voudrais maintenant traiter brièvement des problèmes graves que la haine raciale suscite sur le continent africain. L'Italie, qui s'oppose fermement à la discrimination raciale sous toutes ses formes, confirme sa ferme résolution d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité à l'égard de la Rhodésie et d'appuyer tout effort réaliste visant à faire disparaître, surtout en Afrique australe, un phénomène que nous déplorons profondément car il viole les droits fondamentaux de l'homme.

47. Enfin, je ne saurais dissimuler la vive préoccupation et l'angoisse profonde qu'inspire au peuple italien la situation au Nigéria. Tandis que nous voyons se poursuivre cette sanglante guerre civile, nous devons accorder un appui croissant au travail de secours accompli par le FISE et par la Croix-Rouge internationale, et essayer de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité pour tous les habitants du Nigéria.

48. La délégation italienne comprend parfaitement le caractère interne du conflit; ce caractère interne a été souligné dans les résolutions adoptées à la réunion au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine. Nous comprenons très bien que c'est aux pays d'Afrique qu'il incombe au premier chef de trouver des solutions durables à leurs problèmes. Dans ce contexte, nous espérons que le Gouvernement fédéral du Nigéria et les pays africains eux-mêmes prendront toutes les initiatives nécessaires pour résoudre cette crise.

49. Songeant à la vive préoccupation avec laquelle on suit ce problème dans tous les pays, et notamment en Italie, nous estimons que notre organisation doit appuyer de tout son poids l'action entreprise par l'Organisation de l'unité africaine en vue d'une solution prompte et pacifique de ce conflit, en permettant à tous les pays de participer à l'oeuvre de reconstruction.

50. Les propositions et les idées que j'ai avancées me semblent constituer la meilleure preuve que les événements récents n'ont pas ébranlé la confiance du Gouvernement italien en notre organisation, et nous promettons solennellement aux Nations Unies notre coopération ferme et entière.

51. M. SHARP (Canada) [*traduit de l'anglais*] : Votre élection, Monsieur le Président, à la présidence de notre assemblée est un témoignage approprié de l'estime dont vous jouissez aux Nations Unies. Je sais que vous serez un digne continuateur des représentants des Etats de l'Amérique latine qui ont présidé nos discussions à diverses reprises au cours des 23 dernières années. Votre élection nous rappelle en effet, une fois de plus, combien les Nations Unies sont redevables de leurs réalisations au dévouement, à l'éloquence et au souci des principes dont font preuve les représentants des 20 Etats latino-américains fondateurs de notre organisation.

52. Mon pays s'est, lui aussi, appliqué de façon particulière, depuis 1945, à mettre en pratique les principes de la Charte et à favoriser la croissance de notre organisation. Prenant pour la première fois la parole ici comme représentant du nouveau Gouvernement du Canada, je désire réaffirmer la volonté de mon pays de faire tout ce qu'il pourra pour soutenir ces principes. Nous avons pour objectif de contribuer à l'instauration d'un monde meilleur grâce au renforcement des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, instruments indispensables de la coopération internationale.

53. Le Canada travaillera à cet objectif de façon pragmatique et réaliste. Sa contribution sera conditionnée par ce que, selon nous, les circonstances exigent des Nations Unies et par ce que le Canada peut faire de mieux pour s'acquitter de ses devoirs comme Membre loyal des Nations Unies. En matière de guerre et de paix, il y a des limites à la nature des ententes qu'on peut conclure. Cependant, les Etats Membres doivent travailler à renforcer l'autorité de l'Organisation. Le succès sera lent à venir. Certains voudraient utiliser cette enceinte de discussions à des fins de propagande seulement. D'autres souhaitent sincèrement que l'Assemblée soit presque un gouvernement ou une assemblée législative. Nous devons prendre comme critère l'aptitude des Nations Unies à remplir les fonctions qui relèvent de leur responsabilité propre et pour lesquelles on peut obtenir à un moment donné une mesure raisonnable d'accord.

54. L'expérience que nous avons faite au Canada nous a appris à apprécier notre indépendance, tout en reconnaissant que tous les Etats sont interdépendants dans le monde moderne; à estimer le pluralisme politique et la liberté culturelle; à entretenir la fierté pour la patrie, tout en nous méfiant des dogmes du chauvinisme; à adapter, au lieu de les démolir, les traditions que d'autres nous ont léguées; à gouverner avec le consentement de la population. Nous croyons qu'il est possible, voire essentiel, de faire accorder les affinités créées par la géographie et par l'histoire, ainsi que les liens étroits qui en découlent, avec les concepts universels d'égalité des droits, d'intégrité territoriale et d'indépendance politique énoncés par la Charte.

55. Aussi ne saurions-nous admettre qu'une communauté d'intérêts, réelle ou prétendue telle, politique, culturelle ou

économique, autorise un pays à s'arroger le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un autre. Dans le Commonwealth des nations auquel nous appartenons, le droit à l'autodétermination est un droit tellement avéré que les pays membres sont libres de se créer des liens avec d'autres pays, ou groupes de pays, y compris les pays socialistes.

56. Surtout, aucun ordre international ne saurait se fonder ou se maintenir sur le droit que s'arrogerait un gouvernement, ou un ensemble de gouvernements, d'imposer par la force leur politique à d'autres Etats souverains. L'invasion de la Tchécoslovaquie par l'Union soviétique et certains de ses alliés ne fut rien d'autre que l'affirmation par une grande puissance d'un droit de propriété dont elle s'autorise pour exercer sa domination sur l'Europe de l'Est, sous le couvert d'une "fraternelle" affinité idéologique. C'était employer ouvertement la politique de force, sans égard à la Charte des Nations Unies. Les Gouvernements de l'Union soviétique et de ses alliés ont-ils oublié qu'il y a un peu moins de trois ans, l'Assemblée déclarait, dans sa résolution 2131 (XX) adoptée par 109 voix sans opposition :

"Aucun Etat n'a le droit d'intervenir, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, dans les affaires intérieures ou extérieures d'un autre Etat. En conséquence, non seulement l'intervention armée mais aussi toute autre forme d'ingérence ou toute menace, dirigées contre la personnalité d'un Etat ou contre ses éléments politiques, économiques et culturels, sont condamnées."

57. Bien que nous devons prendre acte du désir du Gouvernement de la Tchécoslovaquie que le Conseil de sécurité s'abstienne de prendre toute autre mesure pour l'instant, le Conseil demeure avec raison saisi de la question, qui a une portée considérable en ce qui concerne l'indépendance et la souveraineté de tous les Etats Membres. Inévitablement, les Membres des Nations Unies continueront à se préoccuper de la Tchécoslovaquie, de ses dirigeants et de sa population, tant que le territoire de ce pays ne sera pas de nouveau libéré des troupes étrangères.

58. Nous devons aussi être conscients des dangers que court la paix en Europe par suite des accusations portées dernièrement par l'Union soviétique contre la République fédérale allemande et de l'affirmation d'un prétendu droit d'intervenir unilatéralement, une fois encore, dans un autre pays. Aux yeux du Canada, pareil droit n'existe pas.

59. Tout en condamnant l'Union soviétique et ses alliés pour ce qu'ils ont fait, nous devons nous tenir prêts à saisir toutes occasions de discuter sérieusement et de façon constructive les questions qui divisent l'Est et l'Ouest. Tant que des troupes soviétiques seront cantonnées en territoire tchécoslovaque, ces discussions progresseront nécessairement avec lenteur et circonspection. Mais il y a un domaine où nous devons nous hâter. Il faut poursuivre avec vigueur les pourparlers en vue de mettre fin à la course aux armements. Un progrès en ce domaine serait à l'avantage de tous les pays, y compris la Tchécoslovaquie.

60. Le Canada, tout comme certainement la grande majorité des Membres des Nations Unies, a été réconforté d'entendre les Etats-Unis et l'URSS annoncer, le premier

juillet, qu'ils étaient convenus d'entreprendre des négociations sur la limitation des armes nucléaires stratégiques, y compris les fusées antifusées. J'invite instamment les Etats-Unis et l'Union soviétique à commencer ces pourparlers sans tarder et à accorder leur appui à une reprise prochaine des négociations au Comité des dix-huit puissances pour le désarmement pour l'interdiction complète des essais nucléaires, l'arrêt de la production des matières fissiles à des fins militaires, et la réduction, puis l'élimination des stocks nucléaires.

61. Depuis la dernière session de l'Assemblée, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a été ouvert à la signature, et quelque 80 pays l'ont signé. Le Canada a signé le Traité et entend le ratifier en temps voulu. Tous les pays devraient en devenir parties sans tarder, afin de contribuer à lui donner sa portée pleine et entière.

62. L'emploi persistant de la force dans les différends internationaux et les incalculables souffrances humaines résultant de la guerre ont mis en évidence le rôle du commerce des armes classiques comme facteur des conditions engendrant la violence. A l'époque de la Société des Nations, on s'était efforcé d'imposer des restrictions au commerce des armes en publiant des statistiques sur le mouvement des armes et du matériel de guerre entre Etats. Il conviendrait, à notre avis, de faire revivre le concept d'un registre international des livraisons d'armes.

63. Mon gouvernement s'intéresse aussi à la possibilité de voir limiter les livraisons d'armes dans les régions où règne un violent affrontement politique et militaire, et il a relevé avec approbation que l'Union soviétique s'est montrée récemment favorable, moyennant certaines conditions, à la mise en vigueur "de mesures de désarmement régional" et à l'idée de "réduire le niveau des armements dans diverses régions du monde, y compris au Moyer-Orient" [A/7134 par. 21].

64. Après la crainte de la guerre, dont j'ai jusqu'ici examiné les différents aspects actuels, la faim et les privations graves sont, nous le savons tous, des questions dont ne nous ne saurions nous désintéresser, surtout quand elles atteignent l'ampleur d'un désastre. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général l'a reconnu en attirant notre attention sur la situation au Nigéria.

65. La délégation du Canada reconnaît et comprend parfaitement que l'Organisation de l'unité africaine ait demandé que les gouvernements s'abstiennent de prendre des mesures de nature à compromettre l'unité, l'intégrité territoriale et la paix au Nigéria. Nous connaissons aussi et nous apprécions les efforts accomplis par le Gouvernement du Nigéria et plusieurs autres pour résoudre les problèmes humanitaires qui se posent. Nous espérons que ces efforts prendront de plus en plus d'ampleur au fur et à mesure que l'exigera la situation. Devant la tragédie humaine qui se déroule sous nos yeux, il est tout naturel que les hommes, partout, ressentent une profonde compassion pour la population du Nigéria et souhaitent vivement qu'on n'épargne aucun effort international pour apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin.

66. En raison de notre compassion et de notre préoccupation pour la population du Nigéria, le Gouvernement

canadien a décidé de fournir des avions "Hercules" avec leur équipage, et il a affecté plus d'un million de dollars à des secours qui sont envoyés au Nigéria par l'entremise de la Croix-Rouge internationale; les services inappréciables que rend celle-ci en l'occurrence, malgré les difficultés — les frustrations, dirais-je — créées par la guerre civile, nous remplissent d'admiration. De plus, des organisations bénévoles canadiennes ont fourni des contributions substantielles. Mon gouvernement a aussi accepté, à la demande du Gouvernement du Nigéria, de faire partie de l'équipe internationale qui observe la situation dans les régions de l'est du pays où l'autorité du Gouvernement fédéral a été rétablie, équipe dont les rapports régulièrement adressés donneront un compte rendu impartial des événements. Pour atteindre leur but, ces rapports devraient être aussi complets et détaillés que possible.

67. Nous ne connaissons pas encore dans toute leur ampleur les problèmes qui se posent quant aux secours nécessaires dans l'immédiat, et encore moins l'ampleur des tâches de reconstruction auxquelles devra s'atteler la population du Nigéria lorsque la paix aura été rétablie rapidement dans la clémence, comme nous l'espérons. Mais nous savons que ces problèmes exigeront une coopération et une assistance internationales de grande envergure. Le Canada se tient prêt à y jouer tout son rôle.

68. Au Moyen-Orient, une tension persistante et des combats sporadiques entre Israël et ses voisins sont des semences de conflits futurs. Il y a danger que l'escalade de la violence au Moyen-Orient entraîne l'intervention de puissances étrangères et constitue ainsi une grave menace à la paix mondiale. Pourtant, nous constatons tous que le temps et les efforts consacrés à la solution de ce différend depuis la fin des combats de juin 1967 n'ont en rien amélioré la situation. L'accord intervenu au Conseil de sécurité en novembre dernier sur certaines dispositions et certains principes fondamentaux quant à une paix juste et durable au Moyen-Orient a été un succès non négligeable. Mais les principes sont de peu d'utilité si les parties n'acceptent pas de bonne foi le devoir de les mettre en pratique pleinement et efficacement.

69. Le Gouvernement du Canada réitère l'appui qu'il a accordé à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, en date du 22 novembre 1967, dans toutes ses parties, et rend hommage aux efforts patients et tenaces qu'accomplit le représentant spécial du Secrétaire général, l'ambassadeur Jarring, pour aider les parties. Nous lui donnons notre appui le plus complet et nous demandons aux parties d'utiliser ses bons offices et de chercher sérieusement à s'entendre pour régler le différend de façon pacifique en se fondant sur les dispositions et les principes de la résolution 242 (1967). Cela est particulièrement important pendant les jours qui viennent, alors que des ministres des affaires étrangères sont à New York et qu'il est facile de les consulter.

70. Les événements de juin 1967 ont tragiquement aggravé le problème des réfugiés de Palestine. Je suis sûr d'exprimer le sentiment de tous les pays Membres si je rends hommage au travail fait par le Commissaire général et le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Dans des conditions extrêmement difficiles, l'Office, de concert avec les gouvernements qui accueillent les réfugiés, accomplit sa

tâche avec persévérance, compétence et humanité. Reconnaissant qu'il est de nécessité vitale que l'Office poursuive cette tâche, mon gouvernement a maintenu pour l'année financière en cours sa contribution volontaire en espèces et en vivres d'une valeur de 1 200 000 dollars et, en outre, il a versé à l'Office l'équivalent de 650 000 dollars à titre de dons spéciaux.

71. L'Office peut aider les réfugiés à satisfaire leurs besoins essentiels de subsistance et il a fait un travail remarquable pour instruire des milliers d'enfants de réfugiés. Cependant, il faudra en arriver à un règlement juste qui permette aux réfugiés de vivre dans la paix et la dignité. Le problème des réfugiés ne pourra être résolu que dans le cadre d'un règlement entre les Etats arabes et Israël. Entre-temps, en attendant pareil accord, ce problème humanitaire conserve un caractère d'urgence. Mon gouvernement demande donc à tous les Etats Membres de montrer qu'ils se préoccupent vraiment des réfugiés en secondant généreusement et de façon tangible le travail de l'Office.

72. Il est profondément décourageant qu'aucun progrès tangible n'ait été réalisé en vue d'un règlement négocié au Viet-Nam. Les grands espoirs qu'a soulevés partout dans le monde le début des pourparlers de Paris montraient le désir incontestable qu'a toute l'humanité de voir mettre fin à ce conflit atroce et destructeur.

73. Même s'il convient que notre organisation s'intéresse au problème du Viet-Nam, c'est aux parties en conflit qu'il revient, en dernière analyse, de le régler. Le Canada a déjà déclaré que le bombardement du Viet-Nam du Nord devrait cesser. C'est là un premier pas essentiel. Mais un règlement politique exige une désescalade militaire générale, et le Viet-Nam du Nord doit prouver qu'il est disposé à y contribuer.

74. On nous rappelle souvent que les Nations Unies sont un centre où doivent s'harmoniser les actes des nations. La discrimination raciale et ses répercussions sur la stabilité internationale sont l'une des principales menaces à cette harmonie. Les divisions que ces questions font naître parmi les Membres ne doivent pas nous conduire à interrompre les communications entre nous. L'objectif est clair : obtenir que la majorité des habitants de l'Afrique méridionale ne soient plus privés de la place qui leur revient dans le développement politique, économique et social de leurs pays.

75. Les questions les plus importantes sont l'avenir du Sud-Ouest africain et de la Rhodésie, l'*apartheid* en Afrique du Sud et le refus du Gouvernement du Portugal d'accéder au désir général de toute notre assemblée, qui préconise la libre détermination pour les populations de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée portugaise. Dans ces quatre cas, des minorités ont décidé qu'elles avaient seules le droit de déterminer, pour une période de temps indéfinie, le rythme du progrès d'une majorité non affranchie et son aptitude à se gouverner. Il faut mettre un terme à ces injustices. Il faut accélérer le processus d'une évolution pacifique.

76. Mais comment ? Nous cherchons tous une façon de dénouer l'impasse dans laquelle nous sommes actuellement au sujet du Sud-Ouest africain. A la vingt-deuxième session

de notre assemblée, le représentant du Canada a suggéré [1655^{ème} séance] que l'Assemblée examine l'offre faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, qui se disait prêt à recevoir un représentant personnel du Secrétaire général, sans préjudice des positions que les Membres de l'Organisation auraient pu prendre. Nous espérons toujours qu'on pourra donner suite à cette proposition. Nous sommes prêts à envisager d'autres solutions si elles recueillent une large adhésion et si elles sont réalistes.

77. Nous nous sommes mis d'accord sur les principes d'une action des Nations Unies contre la Rhodésie. Nous devons faire tout ce qui est possible pour veiller à ce que tous les Etats appliquent les décisions prises, particulièrement l'Afrique du Sud et le Portugal. Nous devons également continuer à faire valoir auprès de ces deux Etats notre opinion unanime, à savoir que la politique de répression raciale et d'assujettissement politique sont incompatibles avec les principes des Nations Unies. Le Canada respecte les décisions du Conseil de sécurité et entend s'y conformer.

78. L'Afrique méridionale n'est pas la seule région où les droits de l'homme sont violés. Tous les Etats Membres ont le devoir d'examiner leur propre bilan en matière de protection des droits de l'homme. Mon gouvernement appuie les initiatives prises aux Nations Unies pour élaborer diverses conventions et déclarations relatives aux droits de l'homme. La législation canadienne reflète ces préoccupations dans diverses lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe, la race, la couleur, la religion ou la nationalité, qui pourrait exister dans les coutumes, les conditions de travail, les lieux publics et les syndicats. Des organismes bénévoles ont favorisé chez les Canadiens une prise de conscience de leurs droits fondamentaux. Plusieurs provinces ont institué des Commissions des droits de l'homme ou créé le poste d'*ombudsman*. De son côté, le Parlement fédéral a adopté une Déclaration des droits de l'individu. Le Gouvernement fédéral a proposé que ce code des droits de l'homme soit incorporé à notre Constitution.

79. Pour faciliter la mise en vigueur de ces pactes et conventions, il faut, de l'avis de mon gouvernement, repenser les mécanismes qui président à cette mise en vigueur. Le projet d'instituer un haut commissariat des droits de l'homme est, à cet égard, un fait important et bienvenu qui, à mon avis, mérite l'appui le plus large des Etats Membres.

80. Toujours dans le domaine des droits de l'homme, on devrait, à notre avis, étendre aux cas de belligérance le réexamen des mesures visant à coordonner les efforts qu'accomplissent les organismes internationaux de secours lors des catastrophes naturelles, afin qu'en temps de guerre une assistance puisse être apportée rapidement et efficacement aux innocentes victimes des conflits.

81. Notre organisation se consacre à l'élimination de la pauvreté, de l'ignorance et de la maladie. Au terme de la première Décennie des Nations Unies pour le développement, cet objectif est encore loin d'être atteint. En regardant en arrière, nous pouvons éprouver quelque satisfaction devant certaines réalisations; je pense par exemple à l'institution du Programme des Nations Unies

pour le développement. En outre, nous avons appris par l'expérience. Nous avons appris que le développement économique est affaire de longue haleine et que coordonner les programmes internationaux, c'est plus que fixer des objectifs et harmoniser des priorités. Nous savons mieux maintenant que les clauses et conditions selon lesquelles l'aide est offerte sont d'une importance fondamentale, de même que les relations existant entre le commerce et l'assistance. Nous nous rendons compte que l'amélioration des techniques agricoles a une importance capitale dans tout le processus du développement.

82. Cependant, nous ne saurions dissimuler le fait que l'assistance internationale apportée aux pays en voie de développement est quantitativement insuffisante. Les besoins augmentent plus vite que les moyens offerts pour les satisfaire, et cela tient en partie à l'augmentation si rapide de la population. En ce qui concerne le Canada, notre programme d'assistance continuera de croître d'année en année afin que nous puissions atteindre le plus tôt possible l'objectif du 1 p. 100 du produit national brut. Nous nous occupons de mettre en oeuvre un ensemble de politiques économiques qui libéreront des ressources en vue d'objectifs hautement prioritaires et, malgré de sévères limites imposées à nos dépenses en général, notre effort d'assistance augmentera de façon substantielle durant l'année qui vient. C'est ainsi que nous augmenterons d'environ 25 p. 100 l'an prochain notre contribution au Programme des Nations Unies pour le développement et que nous augmenterons également de façon notable nos contributions au Fonds des Nations Unies pour l'enfance et au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. En outre, nous avons toujours reconnu l'importance des conditions auxquelles l'assistance est fournie et, par conséquent, nous avons cherché, par de nombreuses subventions et de nombreux prêts à long terme et à faible intérêt, à répondre aux besoins des pays bénéficiaires.

83. A la veille de la deuxième Décennie pour le développement, nous attendons avec intérêt au Canada les conclusions de deux grandes études dont le but est de faire le point sur l'aide au développement et sur les politiques commerciales connexes, l'une commandée dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le développement et l'autre par la Banque mondiale pour la reconstruction et le développement. Cette dernière étude sera dirigée par l'ancien Premier Ministre du Canada qui, incidemment, est l'un de ceux qui vous ont précédé, Monsieur le Président, au poste éminent de Président de l'Assemblée générale, M. Lester B. Pearson. On doute, dans certains milieux, que les ressources fournies en vue du développement soient utilisées avec le maximum d'efficacité. Ces études devraient nous permettre de tirer les leçons de l'expérience passée et nous apporter des indications utiles quant à la politique à suivre dans l'avenir. Avec ces lumières, on aura peut-être une plus grande confiance dans les programmes de développement, et nous espérons que les pays développés se montreront davantage disposés à augmenter leurs contributions.

84. Il semble que, dans une proportion notable, l'écart entre les sociétés plus évoluées et celles qui le sont moins reflète la mesure différente dans laquelle elles savent appliquer les techniques et les fruits de la science et de la technologie à leurs problèmes fondamentaux de développe-

ment. Il ne suffit pas simplement d'exporter l'expérience des pays plus évolués pour combler cet écart. Les pays en voie de développement ont besoin d'acquérir leur propre compétence en matière de science et de technologie. Pour y parvenir, il faut qu'ils aient accès au réservoir de connaissances et d'expérience qui existe ailleurs et il faut accueillir favorablement les efforts qu'ils font pour adapter ces connaissances et cette expérience à leurs propres besoins et aspirations.

85. L'ayant reconnu, le Gouvernement du Canada entend créer dans notre pays une institution dont le but sera l'application pratique de la science et de la technique aux problèmes sociaux et économiques fondamentaux du développement. Le conseil de direction et le personnel de cette institution seront recrutés dans plusieurs pays, et les résultats de ses travaux seront mis gratuitement à la disposition de la communauté internationale. Cette institution visera à donner une nouvelle impulsion à la recherche des solutions à apporter aux malaises sociaux et économiques qui sont la cause fondamentale d'un si grand nombre des problèmes soumis à notre assemblée.

86. Mon gouvernement reconnaît qu'il faut améliorer les conditions du commerce mondial pour que les pays en voie de développement puissent utiliser plus efficacement les progrès techniques et attirer les capitaux de placement. Nous avons entendu, de cette tribune, divers commentaires sur la deuxième session de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement. Personne ne peut être satisfait des résultats de cette conférence. Mais il est encourageant de constater que, en même temps qu'on y a proposé de nouvelles formules d'aide — comme les régimes tarifaires préférentiels en matière de douane —, on a également admis la nécessité de transformer, en profondeur, les méthodes de travail de cette organisation. Nous attendons avec intérêt le rapport sur les questions soulevées à la deuxième session de la CNUCED, à New Delhi, que présentera le Président de cette conférence à l'Assemblée générale réunie en séance plénière.

87. La délégation du Canada se réjouit du fait qu'outre l'étude de questions qui nous sont relativement peu connues concernant l'espace extra-atmosphérique et le lit des océans, la présente session s'occupera des problèmes du milieu humain. Au Canada, nous sommes vivement conscients que les effets de la pollution de l'air et de l'eau ne respectent pas les frontières. Avec notre voisin, les Etats-Unis, nous avons été des pionniers quant à l'institution de mécanismes internationaux destinés à remédier à ce problème. C'est pourquoi nous avons salué l'initiative prise par la Suède de faire considérer cette importante question comme un problème d'envergure mondiale qu'il convenait, par conséquent, d'étudier en premier lieu en séance plénière.

88. Malgré la révolution scientifique et les progrès étonnants réalisés dans l'organisation du monde, il est triste de constater que les gouvernements sont trop souvent obligés de donner priorité aux dépenses militaires sur les besoins du développement pacifique. Des ressources qui pourraient servir à accroître la production et à développer l'éducation doivent aller à la reconstruction et aux secours. Il est peut-être utopique de croire que nous pourrions éliminer l'emploi de la force dans les relations entre les Etats. Mais

nous devons donner aux Nations Unies une plus grande capacité d'agir pour limiter les conflits et servir de médiateur dans les différends.

89. Mon gouvernement est encouragé par les signes de progrès qu'on peut constater au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous avons été parmi les gouvernements qui ont essayé de contribuer aux travaux du Comité en exposant leurs propres méthodes et en signalant les leçons à en tirer. Les rapports sur les missions d'observation, préparés par le Secrétaire général et actuellement confiés à l'étude d'un groupe d'étude du Comité spécial, constituent une contribution importante à notre étude des différents aspects du maintien de la paix. Les discussions qui auront lieu au Comité devraient contribuer à réduire les divergences de vues qui existent entre les Etats Membres quant aux préparatifs intéressant le maintien de la paix. J'espère que l'Assemblée confèrera au Comité le mandat d'élargir ses recherches, de manière à y inclure d'autres aspects de l'expérience faite par les Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix, et qu'elle essaiera d'en tirer certaines conclusions concertées. Ainsi, nous devrions pouvoir, en matière de maintien de la paix, nous entendre sur certaines modalités acceptables pour tous.

90. Nous ne réussissons guère à accroître la capacité des Nations Unies à donner leur plein rendement en vue de promouvoir la paix et la sécurité si l'Organisation elle-même ne reflète pas le monde tel qu'il est. La question de son universalité demeure urgente. Nous regrettons que soient absents ici des Etats qui jouent un rôle important dans les affaires mondiales.

91. La question de la représentation de la Chine est, à cet égard, la plus importante, bien qu'il ne s'agisse pas, à proprement parler, de son admission. Mon gouvernement a rendu publique sa décision d'examiner la possibilité d'établir des relations diplomatiques avec le Gouvernement de la République populaire de Chine. A long terme, il n'est pas dans l'intérêt de la paix et de la sécurité mondiales que le Gouvernement de Pékin demeure isolé. C'est pourquoi nous croyons qu'il devrait être représenté aux Nations Unies. Nous accueillerions favorablement toute proposition équitable qui serait de nature à faciliter la représentation de la République populaire de Chine dans notre organisation, en tenant compte, cependant, des droits des Membres actuels.

92. Les Nations Unies sont une organisation très différente de celle que le Canada a contribué à fonder, il y a plus de 20 ans. Le nombre de ses membres a presque triplé. Elle a élaboré de nouvelles priorités et s'est engagée dans de nouvelles voies. Elle a montré sa capacité de s'adapter à des exigences nouvelles. Les droits de l'homme, le développement économique, la coopération dans de nouveaux milieux tels que l'espace extra-atmosphérique et le lit des océans, sont entrés dans le champ de ses préoccupations majeures, à côté des problèmes plus traditionnels, mais non moins vitaux, que sont ceux de la guerre et de la paix. En fait, on comprend mieux maintenant que toutes ces questions exercent une influence les unes sur les autres.

93. En essayant de relever de nouveaux défis, nous ne devons pas oublier que l'efficacité des Nations Unies est nécessairement évaluée, aux yeux de l'opinion mondiale, au vu des résultats pratiques qui découlent de nos résolutions.

La postérité ne nous jugera pas sur le nombre des résolutions que nous aurons adoptées, mais sur notre volonté de nous attaquer aux problèmes urgents de notre temps et de donner suite à nos décisions. C'est dans cet esprit que, au nom du Canada, je promets aux Nations Unies un appui soutenu et vigoureux.

94. M. HASLUCK (Australie) [*traduit de l'anglais*] : Monsieur le Président, la délégation australienne entend tout d'abord se joindre aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre élection à cette importante présidence. Nous vous promettons tout notre appui et vous exprimons toute notre confiance.

95. Nous voudrions également rendre hommage aux éminents services rendus à l'Assemblée générale par le Président sortant, le Ministre des affaires étrangères de Roumanie.

96. Enfin, je voudrais souhaiter la bienvenue aux Nations Unies au Royaume du Souaziland, dont l'Australie salue avec le plus grand plaisir l'admission, ayant eu l'honneur de coparrainer sa demande. Nous nous attendons à une participation constructive du Souaziland aux activités de l'Organisation.

97. La présente session de l'Assemblée générale se réunit dans des circonstances décourageantes, en un temps critique. Je dis cela parce qu'au cours des dernières années certains d'entre nous ont guetté avec espoir les signes d'une coopération plus étroite, d'une meilleure compréhension entre les grandes puissances, d'une réduction du danger pour la paix, de nouvelles possibilités pour le contrôle des armements et d'une coopération internationale pour relever partout des niveaux de vie. A l'heure actuelle, nous devons nous demander si ces espoirs n'étaient qu'illusions.

98. Le revers le plus grave a été l'agression récemment commise par l'Union soviétique et certains autres pays contre la Tchécoslovaquie. Il y avait là une intervention par la force contre le gré du gouvernement légitime de la Tchécoslovaquie et sans l'invitation ni même l'assentiment de l'Assemblée législative ou du Comité central du parti communiste de ce pays. Je n'ai pas besoin de vous retracer les événements; ils sont bien connus, et je ne veux rien dire qui puisse empirer la situation du peuple tchécoslovaque. Déjà le Parlement australien a exprimé à l'unanimité notre condamnation de cet acte et notre compassion pour les victimes.

99. Je ne parlerai maintenant que de certaines des incidences de ces événements pour le reste du monde. Tout d'abord, des doutes ont été exprimés à nouveau quant à l'attitude de l'Union soviétique envers les dispositions de la Charte et les Nations Unies. La Charte des Nations Unies interdit en termes fort nets la menace de la force ou le recours à la force contre une nation, quelle qu'elle soit. Pour légitimer son action contre la Tchécoslovaquie, l'Union soviétique a soutenu que les relations entre pays membres du Pacte de Varsovie constituent une affaire intérieure dont ne doivent pas se préoccuper les autres pays. Il nous semble que l'Union soviétique affirme ainsi, en fait, que les membres du Pacte de Varsovie ne doivent pas être considérés comme des Membres indépendants des Nations Unies au même titre que les autres pays et n'ont par conséquent pas droit à la protection de la Charte.

100. Le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique, s'adressant la semaine dernière à l'Assemblée générale [*1679ème séance*], a parlé plusieurs fois du "Commonwealth socialiste" pour qualifier les pays faisant partie du Pacte de Varsovie. Ce terme de "Commonwealth", nous le connaissons bien. Depuis bien des années, il s'applique à la libre association de pays qui faisaient autrefois partie de l'empire britannique. Mais un élément essentiel de ce Commonwealth est que chacun de ses membres est libre de quitter le Commonwealth s'il le désire et, en fait, deux de ses membres l'ont fait dans le passé. Mais l'Union soviétique, apparemment, ne reconnaît pas aux membres de son propre groupement de nations le droit de quitter le groupe et, en fait, M. Gromyko et les autres porte-parole de l'Union soviétique ont pris position contre un tel droit. Ils ont jugé nécessaire d'exposer ce point de vue, encore que la Tchécoslovaquie n'ait marqué aucune intention de rompre les relations qui l'unissent par traité à l'Union soviétique. Ainsi, la première cause de souci pour nous est que l'Union soviétique méconnaisse, désavoue même, les dispositions de la Charte des Nations Unies reconnaissant le droit des Etats Membres à l'indépendance, ainsi que le droit d'être à l'abri de la menace ou de l'emploi de la force.

101. De plus, l'action de l'Union soviétique contre la Tchécoslovaquie a réveillé la méfiance à l'égard de tous les engagements que pourrait prendre l'Union soviétique. C'est ainsi que d'autres pays ont été amenés à se demander s'ils devaient consolider leurs propres systèmes de défense et leurs dispositions de sécurité internationale. Aujourd'hui, dans bien des pays d'Europe, nous entendons des voix — dont certaines venues de nations qui, sur le plan idéologique, sont fort loin d'être en désaccord avec l'Union soviétique — préconiser un accroissement des armements et une mobilisation plus grande des forces sur ce continent. Dans le monde entier, on se demande si des pays peuvent en toute sécurité conclure de nouveaux accords sur le contrôle des armes. L'attaque perpétrée contre la Tchécoslovaquie a porté un coup au désarmement, en particulier au contrôle des armes nucléaires. L'espoir d'une coopération entre grandes puissances, sur laquelle se fonde le système de maintien de la paix des Nations Unies et sur laquelle reposaient les espoirs de tant de peuples du monde, en a également souffert.

102. Beaucoup d'entre nous se souviennent que l'occupation de la Tchécoslovaquie a été le prélude à la guerre en 1939, et l'entrée des troupes d'Allemagne orientale en Tchécoslovaquie, une fois de plus, 30 ans après, a fait naître un sinistre frisson de pressentiment. Avec de tels souvenirs dans l'esprit, je dirai très sincèrement à Moscou qu'il importe maintenant que l'Union soviétique n'abuse pas de la position résultant de la présence en Tchécoslovaquie de plusieurs centaines de milliers de soldats russes. Le récent accord conclu à Moscou doit être exécuté de manière à protéger l'indépendance véritable du gouvernement et du peuple tchécoslovaques. Les yeux du monde demeurent rivés sur ce pays et sur les pays voisins. Des menaces ou des pressions continues ne peuvent manquer d'affecter le jugement du monde entier quant à la possibilité de coopérer avec l'Union soviétique, alors que cette coopération nous paraît être une nécessité fondamentale pour la paix mondiale et un élément essentiel de la Charte des Nations Unies.

103. Dans sa déclaration devant cette assemblée, le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique a parlé une fois encore de désarmement. Je demande ce que nous pouvons en espérer. La vérité quant au désarmement, c'est qu'il n'est possible que lorsque règne la confiance. Les nations qui ont peur ne désarment pas. Les nations qui n'ont pas confiance les unes dans les autres ne désarment pas. Les nations qui ne croient pas à ce que disent les autres nations ne désarment pas. Si une nation vient ici proposer de prendre la tête d'un mouvement en faveur du désarmement, la meilleure manière dont elle puisse procéder est pour elle de faire régner la confiance, une confiance totale, qu'elle honorera ses engagements, que ses promesses ne seront pas violées, qu'elle respectera les principes de la Charte et observera les procédures de règlement pacifique prévues dans la Charte d'une manière absolue et invariable. Telle est à notre avis la voie qui mène au désarmement.

104. Nous accueillerions d'une manière favorable et réceptive toute initiative qui serait susceptible d'amener une réduction du fardeau économique que les armements font peser sur l'économie de toutes les nations et qui remplacerait un système de sécurité fondé sur l'influence dissuasive de la force armée par un système qui reposerait sur la certitude que seraient respectées les procédures de règlement pacifique. Mais les petites nations du monde exigent plus que des paroles. Si l'on aborde le désarmement pas à pas, il faut que chaque pas soit visiblement efficace. Il ne suffit pas, pour faire régner la confiance, de promettre d'accomplir un acte de désarmement ou de proposer de se soumettre à un contrôle. Il est nécessaire aussi d'instaurer des inspections et des vérifications effectives pour montrer que cette mesure a bien été prise et que le contrôle a bien été appliqué et respecté en fait. Et surtout, il faut qu'existe la confiance que les propositions de désarmement sont faites non à l'avantage d'un pays, mais pour réduire les dangers courus par tous.

105. Je passe maintenant à un autre fait récent qui nous semble porter une atteinte nouvelle aux espoirs de l'humanité. Je veux parler de la désillusion croissante que ressentent un très grand nombre de pays très développés à propos de l'aide économique. Dans certains des principaux pays donateurs d'assistance économique, l'opinion publique et parlementaire a montré quelque réticence à maintenir le volume de l'assistance à son niveau antérieur. On a critiqué l'efficacité de l'aide dans le passé, ainsi que la mesure dans laquelle ceux qui la reçoivent en profitent ou développent leurs propres ressources comme il le faudrait. Ce ne sont point là seulement des critiques visant ceux qui donnent; certaines des fautes sont imputables à ceux qui reçoivent, et nous prêtons tous le flanc à la critique si nous ne savons pas coopérer d'une manière sage et efficace.

106. Il faut assurément partir du fait que le besoin est toujours là et que ce besoin est considérable. Pour sa part, le Gouvernement de l'Australie a d'année en année augmenté son assistance économique internationale, et l'exercice financier en cours, qui a commencé en juillet, a marqué une nouvelle augmentation.

107. Nos préoccupations comportent trois aspects en ce qui concerne l'aide internationale. D'une part, il ne faut pas que le volume mondial de l'assistance se réduise. D'autre part, il faut que l'aide soit donnée sous la meilleure forme

et appliquée de la manière la plus efficace. En troisième lieu — et c'est le point le plus important —, nous reconnaissons de plus en plus qu'outre le besoin actuel d'assistance économique et technique aux pays plus faibles, il existe des problèmes plus profonds qui créent un besoin d'assistance, mais ne sauraient être résolus simplement par l'octroi d'une aide. Je reprends ces éléments l'un après l'autre.

108. Pour ce qui est de la forme de l'assistance, il est décevant qu'une partie de l'assistance internationale qui apparaît sur les statistiques n'apporte en réalité que des avantages restreints. Je pense, par exemple, à l'assistance qui prend la forme de prêts assortis, dans certains cas, de taux d'intérêt considérables. Je crois bon d'en parler très franchement, car toute l'assistance économique fournie par l'Australie, et qui figure sur les statistiques internationales en regard du nom de l'Australie, assume la forme de subventions non remboursables et ne comportant aucun intérêt ni aucune autre charge semblable. Certes, je ne m'oppose pas à toutes les formes de prêts ou crédits internationaux; certains prêts ou crédits peuvent constituer un financement approprié, compte tenu de la nature des projets en question ou de la situation des pays intéressés. Ce que je veux souligner ici, c'est la tendance de nombreux États donateurs à qualifier d'aide internationale ce qui devrait, en fait, être décrit comme des prêts bancaires de type classique. Dans certains pays en voie de développement, le volume de la dette est arrivé à un niveau très élevé et certains de ces pays ont déjà atteint le point où ils devront faire face dès maintenant, ou peut-être dans un avenir très prochain, au problème consistant à essayer de négocier un remboursement de la dette.

109. Malheureusement, il est nécessaire, dans les circonstances actuelles, de détourner une si grande partie de l'aide internationale pour venir au secours d'une détresse immédiate causée par des cataclysmes naturels ou par des erreurs humaines que ce qui reste de cette aide ne peut pas faire grand-chose pour susciter une amélioration permanente dans le sort de ceux qui la reçoivent. Nous devons rechercher le moyen de donner des résultats plus constructifs à l'aide internationale.

110. Que l'aide soit un stimulant pour le développement ou un palliatif de la détresse, les pays donateurs comme les pays destinataires doivent se demander si les ressources consacrées à cette assistance sont employées au mieux. Les pays destinataires appliquent-ils la technique la meilleure et la politique la plus appropriée lorsqu'ils formulent leurs demandes et mettent en oeuvre leurs projets? Les pays donateurs fournissent-ils l'assistance la plus adéquate et suivent-ils les principes économiques qui conviennent pour compléter cette aide? Il faut également réviser périodiquement l'efficacité des organisations internationales existantes et tirer parti des leçons de l'expérience.

111. A notre avis, il est grand temps d'utiliser avec plus d'imagination sur le plan international, les nouvelles connaissances scientifiques et techniques de l'homme dans ce domaine. Qu'il me soit permis de donner un seul exemple: Depuis quelques années, l'espoir d'accroître les ressources alimentaires dans les pays dont la population s'accroît rapidement se trouve augmenté d'une façon remarquable par suite de la mise au point de nouvelles sortes de céréales telles que le blé mexicain, qui a produit

un accroissement spectaculaire de la production dans plusieurs pays d'Asie et d'ailleurs. Nous devons tous faire davantage afin d'assurer que les progrès de la science soient appliqués, d'une manière pratique, aux problèmes des pays sous-développés.

112. Cependant, ainsi que je l'ai déjà dit, les problèmes soulevés par les besoins économiques doivent être considérés dans un contexte beaucoup plus large que celui de l'assistance internationale. Non seulement certains pays donateurs se lassent de fournir de l'assistance, mais certaines des nations plus faibles, qui ont une certaine indépendance d'esprit, commencent à se lasser d'en recevoir; elles ne veulent pas être d'éternels assistés. L'objectif de notre effort international devrait être non seulement de relever le niveau de vie, mais également de permettre à chaque pays de maintenir ce niveau par ses propres moyens. C'est pourquoi il est important de fournir aux pays les moins développés un accès aux marchés; l'expansion du commerce mondial, le maintien des prix de la production primaire et l'élimination de fluctuations violentes et à court terme dans les cours des prix des produits de base, tels sont les objectifs auxquels nous devrions penser. Déjà, beaucoup a été fait dans ce domaine au cours d'une période s'étendant sur de nombreuses années, par des accords internationaux sur les produits de base et par d'autres méthodes; mais il reste encore beaucoup à faire. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui s'est réunie cette année a été décevante à bien des égards; elle a, en particulier, fait ressortir — et je crois que c'est la leçon importante qu'il convient d'en tirer — les limitations pratiques qui se présentent lorsque les pays se rangent d'un côté ou de l'autre des barrières, selon qu'ils sont développés ou moins développés. L'Australie, qui peut être considérée comme un pays développé sous certains aspects et comme sous-développé à d'autres, essaie d'envisager la plupart de ces questions sous les deux angles; nous avons pris des mesures afin d'améliorer l'accès à nos marchés de produits provenant de pays moins développés.

113. Bref, voici ce que j'entends dire en matière d'assistance: que les nations dans le monde entier essaient d'augmenter, plutôt que de réduire, le volume de l'aide internationale; efforçons-nous de surveiller constamment, dans un esprit critique, l'organisation et les méthodes d'aide internationale, afin que cette aide soit mieux adaptée à des situations changeantes. Et surtout, replaçons l'assistance dans le contexte économique le plus large possible, l'aide n'étant que l'un des éléments qui permettent d'atteindre l'objectif de niveaux de vie plus élevés et d'économies nationales se suffisant à elles-mêmes.

114. En passant, et bien que je respecte la valeur des travaux accomplis par les diverses institutions spécialisées dans ce domaine et que je les en félicite, je voudrais exprimer un désir très simple au sujet de certains des rapports qui nous ont été présentés. Je souhaiterais qu'une brise rafraîchissante balaie le jargon nuageux dans lequel certains fonctionnaires internationaux voilent leurs pensées. Ce qu'il nous faut, c'est la simplicité de parole de l'homme affamé, de l'homme qui ne connaît le sens que du mot "nourriture". Le recours à des expressions telles que "extrapolations", "tendances conceptuelles", "paramètres politiques" et d'autres du même genre ne font qu'ob-

nubiler le fait essentiel qu'est la pauvreté; je crains bien que l'emploi de ces termes n'attribue un sentiment glorieux mais mensonger de réalisation à ceux qui recourent à des termes ronflants, sans rien faire pour réduire les souffrances de la faim qui ronge les entrailles de celui qui demande quelque chose à manger. J'affirme que des mots simples, dans nos rapports, pourraient nous aider à garder sous nos yeux des faits simples.

115. Tandis que nous jetons un coup d'oeil sur le monde d'aujourd'hui, nous continuons à partager la profonde inquiétude des autres Membres des Nations Unies devant les conflits qui restent sans solution, au Moyen-Orient, les hostilités au sein du territoire nigérian, les problèmes graves et difficiles soulevés par les relations raciales en Afrique. Si je ne parle pas de toutes ces situations, et d'autres encore, ce n'est pas parce que je méconnais les dangers ou que je reste indifférent à leurs conséquences; c'est plutôt parce qu'à cette étape de ce débat particulier je ne pourrais pas dire grand-chose qui n'ait déjà été dit, avec plus de netteté et mieux, par d'autres orateurs. Par conséquent, à la fin de mon discours, je me tournerai vers une partie du monde à laquelle l'Australie est intéressée de plus près, dont nous avons une connaissance plus directe et à l'égard de laquelle on peut escompter notre contribution: l'Asie et le Pacifique occidental.

116. Nous avons souvent répété, ainsi que l'ont dit beaucoup de nos voisins d'Asie, que les événements d'Asie sont d'une importance vitale pour le monde entier. Des populations énormes y vivent, des populations qui se multiplient au fur et à mesure que sont résolus les problèmes de la maladie. La population de l'Asie est plus nombreuse que celle de tout le reste du monde; non seulement cette population augmente rapidement, mais elle augmente dans des pays où, comme cela arrive souvent, la production est limitée et subit déjà des pressions considérables, car le second problème de cette région est le développement de ses ressources latentes, tant matérielles qu'humaines. En Asie se trouvent des civilisations anciennes, berceau d'une bonne partie de ce qui fait le prix des civilisations dans le reste du monde, et le génie de l'homme de l'Asie pourrait se révéler d'une précieuse valeur pour toute l'humanité.

117. J'ai déjà dit que cette région est importante pour le reste du monde. Je dirai plus: si les pays qui s'y trouvent ne peuvent résoudre leurs problèmes sociaux et économiques et établir entre eux des relations stables et pacifiques, la paix et la prospérité du reste du monde seront compromises. Mais s'ils parviennent à résoudre ces problèmes, le reste du monde constatera que ses autres difficultés aussi en seront amoindries.

118. Les Asiatiques qui sont devenus libres et indépendants s'efforcent avec courage et espoir de façonner la vie de leurs propres peuples dans leurs propres pays comme ils l'entendent. Partout en Asie, aujourd'hui, l'élément positif et constructif est le nationalisme. Ces nations libres et indépendantes, nouvellement créées, entendent conserver leur liberté et leur indépendance. Elles veulent une Asie qui ne soit dominée par aucune puissance et qui ne soit pas menacée non plus d'être dominée par aucune puissance, une Asie dans laquelle des nations libres et indépendantes puissent prendre leurs propres décisions et les exécuter.

C'est également ce que souhaite l'Australie. Nous aussi nous voulons qu'il en soit ainsi. Il faut, pour y parvenir, une Asie où règnent la sécurité et la stabilité politique, et, avec cette stabilité politique, la possibilité réelle pour les gouvernements de poursuivre la tâche essentielle qui consiste à donner à leurs propres populations une vie meilleure. Ce serait une Asie en plein changement — changement économique et social —, où le niveau de vie pourrait s'élever, où l'économie serait une économie de progrès et de croissance, tant par ses répercussions sur la vie des peuples sur place que par ses répercussions sur le monde extérieur.

119. L'un des facteurs les plus encourageant dans la région a été le développement de la coopération régionale, en partie sous les auspices des Nations Unies, notamment par la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et les bureaux régionaux des institutions spécialisées, en partie aussi par l'entremise d'autres organismes régionaux comme l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Conseil de l'Asie et du Pacifique. Il nous paraît fort salutaire qu'à ce stade du développement de la région il existe un certain nombre d'organisations de compositions diverses poursuivant des objectifs différents — bien que, je l'espère, non contradictoires — et qui tiennent compte des différents passés historiques et des différents degrés de développement économique des pays de la région. La coopération régionale est indispensable à la sécurité et au bien-être futurs de l'Asie, et aucune querelle de clocher, aucun différend, ne devrait pouvoir dégénérer de façon à empêcher ou compromettre cette coopération.

120. Ce qui trouble les pays libres de la région, c'est la crainte de ne pas avoir le temps ni la possibilité d'édifier des institutions nationales indépendantes, de poursuivre leur développement économique et de donner corps à leurs relations régionales et à des rapports harmonieux entre eux. Ce qu'ils craignent, ce sont des menaces de l'extérieur, ou une attaque armée ou, plus vraisemblablement, une subversion de l'extérieur. La source principale de menaces, aujourd'hui, paraît être la Chine communiste, la région de conflit actif, à l'heure actuelle, étant le Viet-Nam.

121. J'ai dit bien des fois, et je répète aujourd'hui encore, que, à notre avis, la tâche la plus importante pour nous en Australie — et pour d'autres pays aussi, je pense — consiste à veiller à ce que le continent chinois soit intégré à la famille des Nations. Mais ce n'est pas une tâche que l'on puisse entreprendre unilatéralement. Les Chinois du continent doivent eux aussi prendre des initiatives de conciliation et de paix. Jusqu'à maintenant, hélas! ils ont menacé leurs voisins, que ce soit au sud et à l'est, ou à l'ouest et au nord de chez eux. Le long de leurs frontières règnent le malaise et l'appréhension, et il y a même parfois des accrochages armés. Leurs voisins ont constaté à l'intérieur de leurs propres frontières des ingérences dans leurs affaires intérieures et des empiètements de la "révolution culturelle". La Chine communiste s'est refusée à faire un geste de réciprocité pour vaincre son isolement d'une bonne partie de la vie diplomatique du monde, et les représentants des nations qui ont des relations diplomatiques avec Pékin ont très souvent été humiliés, harcelés et isolés. Il nous semble que les problèmes liés aux relations avec le continent doivent être vus dans un contexte plus large que celui de la simple reconnaissance de Pékin ou de l'admission de Pékin aux Nations Unies.

122. A notre avis, l'issue du conflit vietnamien aura de profondes répercussions sur l'avenir de la région. Depuis quelques années, les Nord-Vietnamiens et ceux qu'ils ont entraînés, dirigés et organisés, poursuivent un programme d'infiltration, de subversion et enfin d'invasion armée du sud, profitant du terrain tropical et recourant à des techniques de guérilla. Ils ont suivi une politique de terrorisme et de sabotage dans l'intention systématique d'éliminer de la culture nationale les dirigeants et fonctionnaires locaux, d'intimider la population pour l'empêcher d'appuyer le régime et de détruire les usines, les ponts et autres installations nécessaires à l'économie et à l'administration. Cette campagne a tendu, afin d'empêcher la population de choisir un avenir qui ne soit pas communiste, à détruire l'économie et l'administration du Viet-Nam pour essayer de créer un état de désespoir tel que la population acceptera n'importe quoi, si déplaisant que ce soit, pour que l'état de choses actuel prenne fin.

123. C'est sur cette toile de fond qu'il convient d'évaluer la situation intérieure de la République du Viet-Nam. La majorité de la population est demeurée fidèle au gouvernement; des élections, de l'échelon local au niveau de la présidence, ont eu lieu l'an dernier. Bien que les communistes aient lancé une grande attaque contre les villes en mars dernier — l'offensive dite du Têt — et bien qu'ils aient demandé à la population et aux forces armées de se rallier à eux et escompté qu'elles le feraient, les habitants n'en continuent pas moins de soutenir le Gouvernement de Saigon. L'échec de l'offensive du Têt a montré que la grande majorité de la population du Viet-Nam n'appuie pas les communistes, encore que, bien entendu, ce fait ne compte pas pour ceux qui croient qu'une minorité fanatique a le droit d'imposer sa volonté à la majorité, même s'il faut pour cela recourir à la force et à la terreur. Je le répète, la majorité du peuple vietnamien a clairement montré qu'elle ne voulait pas du communisme. Les pays qui, comme l'Australie, donnent un appui militaire à la République du Viet-Nam, prêtent assistance à un pays qui est victime de l'agression d'un autre Etat — le Viet-Nam du Nord — et s'efforcent de sauvegarder la liberté de choix du peuple du Viet-Nam du Sud quant à sa destinée future.

124. A l'heure actuelle, des pourparlers ont lieu à Paris entre les représentants des Etats-Unis et ceux du Viet-Nam du Nord, afin d'ouvrir la voie à un règlement. J'espère que ce seront là les premiers pas vers un règlement juste et durable. Dans l'intervalle, les combats se poursuivent au Viet-Nam, avec des pertes constantes en vies humaines et des destructions persistantes que nous déplorons tous. J'espère qu'une réduction réciproque des opérations de guerre pourra intervenir, et j'insiste sur l'adjectif "réciproque", car il ne serait ni équitable ni sûr qu'une partie seule effectue des réductions sans que l'autre en fasse également. En disant cela, je reconnais fort bien que la solution au Viet-Nam sera nécessairement politique. La République du Viet-Nam, les Etats-Unis, l'Australie et les autres pays qui sont de leur côté ne recherchent pas une solution militaire dans un sens de conquête et de paix imposée. Nous avons déclaré officiellement maintes et maintes fois que nous n'avons ni le désir ni l'intention de renverser ou de remplacer par la force le Gouvernement communiste du Viet-Nam du Nord. Le président Johnson a même proposé d'inclure le Viet-Nam communiste dans un programme d'assistance économique internationale en vue

de la reconstruction et du développement de la région s'il est possible de parvenir à un règlement acceptable. C'est le Viet-Nam du Nord qui cherche à obtenir une solution militaire. C'est lui qui s'est donné pour but de guerre le renversement du Gouvernement de la République du Viet-Nam et la main-mise complète des communistes sur le pays, sans tenir compte de la volonté de la population.

125. Nous souhaitons tous que cessent les combats au Viet-Nam. Mais il est important de savoir comment ils cesseront. S'ils cessent d'une certaine manière, les espoirs en Asie seront déçus et on verra persister à long terme les conflits et les crises de l'Asie; cela signifie que des millions d'habitants de l'Asie seront asservis; cela signifie que les chances d'une sécurité globale aussi bien que régionale seront amoindries. Tels seront les résultats si les combats cessent d'une certaine manière; mais s'ils cessent d'une autre façon qui permette à la population du Viet-Nam du Sud de choisir librement son propre avenir, cela voudra dire

qu'auront augmenté les chances de réduire la crise et d'aller avec plus d'espoir vers un avenir meilleur.

126. En conclusion, je dirai qu'en examinant les problèmes actuels du monde nous prenons pour guide la Charte des Nations Unies. La Charte est le coeur des Nations Unies; les activités et les rouages de l'Organisation ne sont valables que dans la mesure où ils sont conformes à la Charte. Les objectifs et les principes de la Charte sont aussi valables aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1945 lorsque la Charte a été rédigée. Quand l'Organisation et ses membres cherchent à s'écarter de la Charte, nous nous trouvons en difficulté. Quand nous nous efforçons de respecter loyalement la Charte, tant dans ses aspirations positives que dans ses restrictions, la cause de la coopération internationale constructive se trouve servie.

La séance est levée à 13 h 5.